



résolution globale copropriété ou séparée par immeuble

Par **CSSDC**, le **09/08/2021** à **14:56**

bonjour

Notre copropriété comporte un immeuble de 2 lots et une villa

La rénovation de la toiture est envisagée

Le devis devra-t-il faire apparaître le coût spécifique pour la rénovation du toit de la villa afin d'affecter le coût spécifique aux seuls propriétaires de la villa ?

ou

Es-t-il préférable de demander 2 devis afin que la situation soit claire (affectation dépense selon les charges spéciales

Cordialement

Par **CSSDC**, le **09/08/2021** à **17:27**

bonjour,

merci pour la précision

la rénovation concernerait le bâtiment collectif aussi le financement sera assuré par les tantièmes spéciaux.

En cas de rénovation de la toiture de la villa, celle-ci devra-t-elle être identique à celle du bâtiment pour l'harmonie de la COPRO , notamment visuelle ?

merci